

ARRETE n° 2016-160

Jury des épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

Année universitaire 2016/2017

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'AUVERGNE :

Vu l'article L613-1 du Code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste,

Vu les Statuts de l'Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand-I,

ARRETE

Article 1 : La composition du jury des épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

- Epreuves écrites d'admissibilité

	PRENOMS	NOMS	QUALITES
Président du jury :	Thierry	MOM	PU-PH
Vice-Président	Viviane	LE CALVEZ	Formatrice
Membres du jury	Maria-Livia	FANTINI	PU associé
	Emmanuel	COUDEYRE	PU-PH
	Caroline	LEROY-FARGEIX	Orthophoniste

- Epreuves orales d'admission

	PRENOMS	NOMS	QUALITES
Président du jury :	Thierry	MOM	PU-PH
Vice-Président	Viviane	LE CALVEZ	Formatrice
Membres du jury	Fabrice	GIRAUDET	MCU
	Caroline	LEROY-FARGEIX	Orthophoniste
	Céline	CHAUVET-CAILLE	Orthophoniste
	Nicolas	KEMPA	Orthophoniste
	Jennifer	MERIGAUD	Orthophoniste
	Sophie	BOISDON	Orthophoniste
	Agnès	MENUT	Orthophoniste
	Cristina	BURAT	Orthophoniste
	Aurélie	DELAVEAU-GUITTARD	Psychologue
	Norbert	MAIONCHI-PINO	MCU
	Damien	CHABANAL	MCU
	Nathalie	DUA	Orthophoniste
	Marie-Noëlle	ROBERT	Orthophoniste
	Muriel	FANGET	Psychologue

Article 2 : Le Directeur Général des services de l'Université d'Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08/12/2016,

Le Président de l'Université d'Auvergne,



Professeur Alain ESCHALIER

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2016-160

TRANSMIS AU RECTEUR : 08.12.2016

PUBLIE LE : 08.12.2016

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.